BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7 Tel. 551 71 39

SNTRS CGT FSM

BULLETIN MENSUEL N° 113 - OCTOBRE 1969

SNTRS - CGT : C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

UN PREMIER BILAN !

JOURNEE NATIONALE D'ACTION DU 10 OCTOBRE POUR LA DEFENSE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE.

PARIS

C.N.R.S. - I.N.S.E.R.M. - Université : grève quasi totale dans la plupart des établissements, nombreux meetings, assemblées générales intersyndicales, délégations de divers établissements auprès des préfectures de la banlieue, délégations après des directions nationales des organismes et auprès des ministères.

C.E.A. : assemblée du personnel, débrayage l'après-midi.

O.N.E.R.A. : assemblée du personnel, signature d'une lettre au Premier Ministre portée en délégation (625 personnes dont 153 ingénieurs et cadres), délégation auprès du Directeur de l'O.N.E.R.A., transmission de la pétition au ministre des Armées, délégation à la manifestation.

Manifestation place de la République avec prise de parole de Dupré, secrétaire général adjoint du S.N.T.R.S.-C.G.T., au *nom des 30 organisations syndicales.* Défilé avec banderoles, slogans scandés par le personnel, prises de parole, participation de 5 000 travailleurs. Délégation des syndicats nationaux auprès du ministre des Finances.

Comptes Rendus : Télévision 1re et 2e chaînes ; France-Inter ; R.T.L. ; Europe I ; Le Monde, 3 col. 150 lignes ; Combat, pavé en 1re page, 60 lignes, 2 col. ; L'Humanité, photo en 1re page, éditorial de 70 lignes, un quart de la page 4 ; Le Figaro, 70 lignes, 2 col., illustration avec un dessin ; Le Parisien Libéré, quelques lignes ; l'Aurore, pavé en page 1 et 2 col. 35 lignes en page 5 ; Paris-Presse, 2 photos en 1re page et 20 lignes ; l'Express, couverture, photo, un article de 4 pages.

MARSEILLE

Assemblée générale dans les laboratoires et les facultés, manifestation de rue avec banderoles et distribution de tracts à la population, délégation à la préfecture, meeting devant la préfecture.

Comptes Rendus : Télévision régionale ; Le Soir, 90 lignes ; La Marseillaise, photos en pages 1 et 3, 3 col. 170 lignes en page 5 ; Le Provençal, deux articles : 1 col., 21 lignes, 1 photo et 20 lignes, 1 col.

CAEN

Assemblée générale, arrêt total du travail de 9 h à 12 h, délégation auprès du préfet et du recteur, signature d'un document (316 signatures dont 30 professeurs et maîtres de conférences, 87 maîtres assistants et assistants, 52 chercheurs et 147 ingénieurs, techniciens et administratifs) transmis aux pouvoirs publics et à la presse, conférence de presse.

Compte Rendu : Ouest-France, un quart de page avec photo.

ROSCOFF

Assemblée générale, motions à la presse et aux pouvoirs publics.

LYON

Conférence de presse, assemblée générale des personnels, délégations.

(suite p. 2)

" votre combat mérite le soutien de l'ensemble de la classe ouvrière "

écrit Georges SEGUY, secrétaire général de la C. G.T., aux 30 syndicats de la Recherche Publique unis dans l'action

A la veille de la grande journée nationale d'action du 10 octobre, parlant au nom de la plus grande centrale syndicale de notre pays et des millions de travailleurs qu'elle représente, le secrétaire général de la C.G.T. écrivait au comité de coordination :

« Chers camarades, la C.G.T. adresse son salut aux travailleurs de la Recherche Scientifique publique en lutte pour la défense de la recherche publique et de ses personnels, contre le démantèlement du potentiel scientifique de la Nation, pour une politique plaçant la recherche au service des besoins matériels, sociaux et culturels de l'ensemble de la population.

Grâce à la large unité qui s'est réalisée entre les syndicats de toutes appartenances et qui coordonne efficacement l'action des travailleurs de nombreux établissements de recherche, des reculs peuvent être imposés au gouvernement.

Votre combat mérite le soutien de l'ensemble de la classe ouvrière, car le développement de la recherche scientifique et technique est une condition indispensable du progrès social. Mais il n'est pas une condition suffisante.

En luttant pour la satisfaction de leurs revendications, et en premier lieu pour la défense et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, les travailleurs des usines et des bureaux contraignent de leur côté les grandes puissances financières qui dominent l'appareil économique et politique de la France à limiter leurs appétits et leurs ambitions, notamment dans l'asservissement de la science à leurs intérêts.

Ainsi, les luttes de la classe ouvrière rejoignent les vôtres. En souhaitant plein succès à votre action, nous vous assurons de nos sentiments les meilleurs ».

Georges SEGUY

Une étape importante

La journée nationale d'action du 10 octobre a marqué une étape importante dans la lutte des travailleurs de la recherche publique contre la politique du pouvoir.

Cette étape est marquée par l'élargissement de l'action des personnels à l'ensemble du secteur public de recherche. Elle est la conséquence des efforts et des initiatives du S.N.T.R.S. qui, lors de son 11e congrès en mars 1968, décidait la création d'une commission permanente sur les problèmes de la recherche. Cette décision marquait la volonté d'approfondir, au sein de la Confédération, les problèmes de la recherche, compte tenu de leurs importances pour l'avenir du pays.

Le S.N.T.R.S. a donc développé son activité en prenant plusieurs initiatives : au niveau du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. d'une part en faisant des propositions aux autres organisations syndicales de ces établissements et au niveau de l'ensemble des secteurs de la recherche publique d'autre part.

Dès le 4 avril, le S.N.T.R.S. adressait une lettre aux syndicats du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. Nos propositions, définies au Conseil national du 9 mai, orientaient l'action dans trois directions : défense des personnels hors statut, action pour le budget et action en vue de faire aboutir les améliorations statutaires : le même Conseil national proposait une assemblée générale parisienne pour le 22 mai et une journée nationale des personnels hors statut. La grève de l'institut national d'astronomie et de géologie débutait le 19 mai et s'insérait dans cette action, confirmant ainsi l'orientation définie par notre Conseil national. L'action pour le budget 70 se développait et conduisait au meeting du 25 juin à la Bourse du Travail. L'action pour l'aboutissement des textes statutaires s'intensifiait avec la participation active de nombreuses sections.

Quant au secteur de la recherche publique, notre syndicat intervenait au congrès de l'U.G.I.C., le 31 avril et le 1er mai. Notre camarade Page y déclarait, dans sa conclusion : « Il est de l'intérêt de tous que la lutte pour une véritable recherche scientifique prenne une dimension nouvelle. Il s'agit d'une responsabilité collective des travailleurs manuels et intellectuels qu'il nous apartient d'assurer tous ensemble. » Le 11 juin, le secrétariat de l'U.G.I.C. faisait une déclaration pour « soutenir et développer l'action des travailleurs de la recherche scientifique ».

Dès que furent connues les décisions de blocage du Conseil des Ministres du 8 août 1969, nous prenions une série d'initiatives :

— 27 août : entrevue avec le délégué général M. Aigrain.

— 1er septembre : proposition de réunion d'urgence de l'intersyndicale nationale.

— 2 septembre : réunion avec le S.N.C.S. et réunion de l'Intersyndicale.

— 4 septembre : déclaration du Secrétariat national du S.N.T.R.S. sur les mesures de blocage et sur le projet de création d'une société anonyme dans la recherche spatiale.

— 8 septembre : réunion de tous les syndicats de chercheurs et de techniciens du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.

— 16 septembre : réunion des syndicats du secteur public de recherche C.G.T., F.E.N., F.O., C.F.D.T., C.G.C. (C.E.A., C.N.E.S., Enseignement Supérieur, O.N.E.R.A., I.N.R.A., C.N.E.T...) décidant de la conférence de presse du 1er octobre à Paris, de la quinzaine d'action pour la défense de la recherche publique et de la journée nationale du 10 octobre.

Les objectifs de la journée nationale ont été atteints tant en ce qui concerne l'information et la mobilisation d'un plus grand nombre de travailleurs de la recherche publique qu'en ce qui concerne l'action auprès des pouvoirs publics et l'information du public par l'écho que ces actions ont trouvé dans la presse parlée et écrite.

En ce qui concerne l'information et la mobilisation des personnels de la recherche publique, un pas important a été réalisé. A l'occasion de la préparation de la journée du 10 octobre, des contacts unitaires ont été pris dans de nombreux établissements, notamment au C.E.A. où cela ne s'était jamais passé. Cette évolution est de la plus haute importance : le renforcement de cette unité est la condition nécessaire et indispensable au développement de l'action.

Pour beaucoup d'établissements, le 10 octobre a aussi été le départ d'actions sur les problèmes de la recherche, ce qui n'était pas le cas pour le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M. et l'I.N.R.A. où les personnels ont déjà une longue expérience d'actions syndicales sur ces questions.

Deux soucis primordiaux doivent donc présider à l'action future :

— développer et renforcer l'action unitaire de toutes les organisations syndicales tant au niveau des établissements qu'au niveau du comité de coordination.

— développer la mobilisation des personnels, tout particulièrement dans les secteurs où la sensibilisation des travailleurs aux actions pour la défense de la recherche publique ne fait que commencer.

C'est essentiellement à partir de ces deux considérations que le S.N.T.R.S. a fait des propositions au comité de coordination, lors de la réunion du 16 octobre, afin que soit élaboré un plan d'actions continues intéressant tous les établissements de recherche, sous des formes spécifiques et successives (à l'occasion des budgets notamment) ainsi que simultanées (actions régionales, actions du comité de coordination). La réunion du comité de coordination du 22 octobre doit définir le plan d'actions unitaires des personnels de la recherche publique.

Ces actions, comme l'indique G. Séguy dans sa lettre au comité, en rejoignant les luttes de la classe ouvrière, de tous les travailleurs pour la satisfaction de leurs revendications, pour la défense et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, « contraignant les grandes puissances financières qui dominent l'appareil économique et politique de la France à limiter leurs appétits et leurs ambitions, notamment dans l'asservissement de la science à leurs intérêts ».

A. CHANCONIE

UN PREMIER BILAN !

(suite de la page 1)

Comptes Rendus : Journal de Lyon. une demi-page ; Progrès de Lyon, conférence de presse ; Dernière Heure, l'Echo-Liberté.

ORLEANS

Assemblées générales, conférence de presse, manifestation à travers les rues d'Orléans jusqu'à la préfecture avec banderoles, distribution de tracts. Participation importante des personnels du campus d'Orléans et de la station de Radio-Astronomie de Nançay. « Manifestation très digne, impressionnante même, parce qu'empreinte d'une certaine solennité » (Centre-Ouest).

Réception par le directeur de cabinet du préfet.

Comptes Rendus : Télévision régionale; Nouvelle République du Centre-Ouest, 3 col., 90 lignes.

AIX-EN-PROVENCE

8 octobre : réunion des syndicats ; lettres au recteur, au sous-préfet et à la mairie ; communication d'un document à la presse.

9 octobre : tract commun des syndicats aixois aux personnels et à la population.

10 octobre : assemblée générale, avec assistance nombreuse, à la faculté des lettres ; défilé de voitures portant des slogans à travers les rues d'Aix ; délégations au rectorat, à la sous-préfecture et à la mairie.

Compte Rendu : La Marseillaise - Aix, photo, 4 col., 110 lignes, 2 col., 32 lignes.

CADARACHE

Assemblée générale des personnels du C.E.A., démarches communes C.G.T. - C.F.D.T. - F.O. - C.G.C - S.P.A.E.N.

Compte Rendu : Le Provençal, 1 col, 20 lignes.

STRASBOURG

Grève totale ; meeting à l'Institut de Physique ; conférence de presse ; délégations à la préfecture, aux parlementaires et auprès du maire.

(suite p. 6)

Tableau des salaires au 1er octobre 1969

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T.

Dans ce tableau vous trouverez, pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires tels qu'ils seront à partir du 1er octobre 1969.

Ces chiffres représentent **les salaires bruts mensuels (S. Br.) de la région parisienne :** traitement principal (T. P.) sur la base annuelle de 5623.00 F. au 1er octobre 1969 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (I. R.) de Paris (18 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport

$$\frac{100 + \text{taux I.R. zone considérée}}{100 + \text{taux I.R. région parisienne}}$$

: ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :

Zones	2e	3e	4e	5e	6e
Coefficient à appliquer	0,98305	0,97034	0,95975	0,94915	0,93856

(Pour le mode de calcul des traitements, voir page de documentation n° 61 de janvier 1964.)

POUR AVOIR LES SALAIRES NETS, il convient **de déduire** la Sécurité Sociale, l'I.P.A.C.T.E. et le capital-décès, l'I.G.R.A.N.T.E., la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) **et d'y ajouter** les allocations familiales et le supplément familial de traitement s'il y a lieu, ainsi que, pour la région parisienne, les 20 F d'indemnité de transport.

Les indices sont les « indices nouveaux » figurant sur les feuilles de paye.

Catégories	1er échelon		2e échelon		3e échelon		4e échelon		5e échelon		6e échelon		7e échelon		8e échelon		9e échelon		10e échelon		11e échelon		12e échelon		Catégories
	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	Ind.	Salaire	
1 A	531-	2.936,03	607-	3.356,31	683-	3.776,48	732-	4.047,40	770-	4.257,53		—		—		—		—		—		—		—	1 A
2 A	348-	1.924,18	379-	2.073,45	402-	2.222,72	428-	2.366,49	455-	2.515,85	493-	2.725,89	531-	2.936,03	568-	3.140,66	607-	3.356,31		—		—		—	2 A
3 A	322-	1.780,42	341-	1.885,44	364-	2.012,68	386-	2.134,32	405-	2.239,34	428-	2.366,49	451-	2.493,73	477-	2.637,49	507-	2.803,38	538-	2.974,78	568-	3.140,66		—	3 A
1 B	296-	1.636,66	319-	1.763,80	337-	1.863,41	355-	1.962,93	379-	2.095,57	402-	2.222,72	425-	2.349,97	443-	2.449,48	470-	2.598,75	500-	2.764,63	523-	2.891,78	546-	3.019,03	1 B
1 B bis	296-	1.636,66	319-	1.763,80	337-	1.863,41	355-	1.962,93	379-	2.095,57	402-	2.222,72	425-	2.349,97	443-	2.449,48	470-	2.598,75		—		—		—	1 B bis
2 B	232-	1.282,75	247-	1.365,74	266-	1.470,76	281-	1.553,76	296-	1.636,66	312-	1.725,16	325-	1.797,03	341-	1.885,44	355-	1.962,93	379-	2.095,57	402-	2.222,72	425-	2.349,97	2 B
3 B	205-	1.133,48	214-	1.183,24	230-	1.271,74	240-	1.327,00	256-	1.415,50	269-	1.487,39	285-	1.575,89	304-	1.680,91	319-	1.763,80	329-	1.819,16	348-	1.924,18	355-	1.962,93	3 B
4 B	194-	1.072,71	205-	1.133,48	211-	1.166,72	222-	1.227,49	232-	1.282,75	243-	1.343,62	255-	1.409,99	266-	1.470,76	273-	1.509,51	285-	1.575,89	292-	1.614,53		—	4 B
5 B	184-	1.017,35	194-	1.072,71	205-	1.133,48	211-	1.166,72	222-	1.227,49	232-	1.282,75	243-	1.343,62	255-	1.409,99	258-	1.426,51	266-	1.470,76		—		—	5 B
6 B	166-	917,84	171-	945,47	183-	1.011,85	188-	1.039,47	192-	1.061,60	197-	1.089,23	203-	1.122,47	207-	1.144,60	212-	1.172,22	218-	1.205,37		—		—	6 B
7 B	159-	879,19	164-	906,83	169-	934,45	175-	967,60	178-	984,21	182-	1.006,34	186-	1.028,46	190-	1.050,59	201-	1.111,36		—		—		—	7 B
8 B	150-	829,43	151-	834,94	155-	857,07	157-	868,08	159-	879,19	162-	895,71	164-	906,83	166-	917,84	173-	956,58		—		—		—	8 B
9 B	134-	740,93	144-	796,20	147-	812,82	150-	829,43	153-	845,95	158-	873,59	159-	879,19	164-	906,83	162-	895,71		—		—		—	9 B
1 D	269-	1.487,39	296-	1.636,66	319-	1.763,80	337-	1.863,41	335-	1.962,93	379-	2.095,57	402-	2.222,72	425-	2.349,97	443-	2.449,48	470-	2.598,75	500-	2.764,63	546-	3.019,03	1 D
2 D	229-	1.266,23	247-	1.365,74	269-	1.487,39	292-	1.614,53	315-	1.741,68	333-	1.841,28	355-	1.962,93	379-	2.095,57	402-	2.222,72	425-	2.349,97		—		—	2 D
3 D	205-	1.133,48	211-	1.166,72	222-	1.227,49	232-	1.282,75	243-	1.343,62	258-	1.426,51	273-	1.509,51	292-	1.614,53	308-	1.703,03	322-	1.780,42	337-	1.863,41	355-	1.962,93	3 D
4 D	177-	978,70	182-	1.006,34	189-	1.044,98	193-	1.067,11	197-	1.089,23	205-	1.133,48	209-	1.155,61	212-	1.172,22	219-	1.210,87	226-	1.249,62	234-	1.293,87	239-	1.321,49	4 D
5 D	166-	917,84	171-	945,47	178-	984,21	183-	1.011,85	187-	1.033,97	191-	1.056,10	196-	1.083,72	205-	1.133,48	208-	1.150,10	211-	1.166,72		—		—	5 D
6 D	157-	868,08	159-	879,19	164-	906,83	166-	917,84	169-	934,45	171-	945,47	174-	962,09	178-	984,21	180-	995,22	184-	1.017,35		—		—	6 D

Calcul des déductions pour cotisations diverses

- **SECURITE SOCIALE :** 6,5 % jusqu'au plafond (1.360,00 F) ; au-dessus de 1.360,00 F : 1 % (S. Br. + Pr. ou H.S. + S.F.)
- **I.P.A.C.T.E. :** 1,85 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A).
- **CAPITAL-DECES :** 0,15 % de (S.Br. + Pr. ou H.S. — A).
- **I.G.R.A.N.T.E. :** Pour les affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de A.
  Pour les non-affiliés à l'I.P.A.C.T.E. : 1 % de (S.Br. + Pr. ou H.S.).
- **M.G.E.N. (facultatif) :** 1,5 % de T.P. depuis le 1er octobre 1962.

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale.
S.Br. = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne).
Pr. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
S.F. = Supplément familial de traitement.
T.P. = Traitement principal.

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES 2e SEMESTRE 1969

Ce document indique les modalités d'attribution de la prime du deuxième semestre 1969 résultant des engagements de la Direction du C.N.R.S. en mai 1968.

Il vous permettra de connaître la *somme* à laquelle vous avez droit et vous donnera quelques arguments si une discussion est nécessaire avec votre chef de service dans le cas où celui-ci envisagerait une répartition discriminatoire.

1. Origine de la prime et position des syndicats de techniciens et administratifs, de chercheurs et d'enseignants supérieurs :

La prime de participation à la recherche ainsi que les indemnités pour travaux supplémentaires *ne sont pas des primes de rendement.* Elles ont été octroyées en 1955 et améliorées en 1957, après reconnaissance par les pouvoirs publics, suite à l'action unie des personnels, de notre déclassement.

Les primes et indemnités ont été considérées, en 1955 et 1957, par la Direction du C.N.R.S. comme une *augmentation du salaire.* Elles ont été octroyées aux techniciens et administratifs pour les mêmes raisons et dans les mêmes conditions que la prime des chercheurs et des professeurs.

L'introduction, par les Finances, dans les textes de possibilités discriminatoires ne change rien aux principes qui ont guidé l'obtention de la prime et des indemnités : *elles sont une partie intégrante du salaire.*

2. L'engagement du 24 mai 1968.

Les syndicats du C.N.R.S. n'ont cessé de lutter contre la répartition discriminatoire, tant au niveau des laboratoires qu'auprès de la Direction du C.N.R.S. Le 24 mai, dans le cadre du puissant mouvement des travailleurs, un premier succès était obtenu : la Direction s'est engagée à ce que les 2/3 de la prime ne soit plus discriminatoire, les 6 et 7 B toucheront automatiquement 8 %, les administratifs et les 8 et 9 B auront automatiquement les 50 heures supplémentaires.

3. Les perspectives.

Le 24 mai, la Direction s'engageait également à obtenir *l'augmentation du taux de la prime et son extension à toutes les catégories.* Elle a rédigé un texte qu'elle doit déposer à l'Education Nationale et prévoyant 16 % *pour tous,* mais qui maintient la modulation possible sur le dernier tiers. Ce texte sera joint au dépôt des modifications statutaires (nouveau statut dont la rédaction est maintenant terminée).

4. Les tableaux 1969 adressés aux patrons.

Cf. Bulletin n° 110 de mai 1969, page 4 (grille de salaire au 1er avril 1969).

5. Les isolés.

Cf. Bulletin n° 110 de mai 1969, page 4 (grille de salaire au 1er avril 1969).

6. Les 6 et 7 B.

percevront automatiquement 8 % sans que les patrons soient consultés. Rappelons que les crédits prévus pour eux ne sont que de 4 %. L'argent sera pris sur les postes vacants.

7. Tous les administratifs et les 8 et 9 B.

percevront automatiquement les 50 heures supplémentaires (voir mode de calcul - Bulletin d'information n° 85).

8. ATTENTION A CES CAS PARTICULIERS.

a) Les agents en stage, en congé de maladie rémunéré, en congé de maternité peuvent percevoir la prime et les indemnités. Seuls en sont exclus les agents ayant quitté le C.N.R.S. à la date d'attribution.

b) Les agents appelés à accomplir leur service militaire obligatoire doivent percevoir une prime proportionnelle à leur présence dans le semestre.

c) Les agents nouvellement recrutés, retour d'un congé sans solde, retour du service militaire obligatoire, etc... ont droit à la prime proportionnellement à leur prise de fonction dans le semestre.

d) Les agents ayant changé de catégorie dans le semestre ne perçoivent la prime de leur nouvelle catégorie que le semestre suivant.

9. Crédits affectés à chaque catégorie.

Ce sont les sommes que le chef de service doit proposer pour respecter la répartition non discriminatoire. Elles correspondent au crédit dont il dispose.

1 A - 2 882,12	1 B - 1 400.04	3 B - 931,14
2 A - 2 115,04	1 B bis 1 273,65	4 B - 808,11
3 A - 1 973,12	2 B - 1 090,74	5 B - 748,26

10. Sommes automatiquement versées aux 6 et 7 B.

6 B : 425,66 — 7 B : 396,84

37e CONGRES CONFEDERAL DE LA C.G.T. VITRY

Le Conseil national a élu les camarades André Chanconie (C.N.R.S.), Gabriel Page (C.N.R.S.) et Yvonne Alexandre (I.N.S.E.R.M.) délégués au 37e Congrès à l'unanimité moins 3 abstentions.

Il a décidé que la contribution au débat du S.N.T.R.S. porterait sur le démantèlement du secteur public de recherche et l'action des personnels ainsi que sur les problèmes recherche - université. Le S.N.T.R.S. participera donc à la rédaction des interventions de la « commission recherche » de l'U.G.I.C.T. et de la Fédération de l'Education Nationale C.G.T.

Les délégués ont reçu mandat de voter le document d'orientation (unanimité moins 1 voix et 5 abstentions) et de proposer deux amendements (émanant de la section de Bellevue) sur la démocratisation de l'enseignement et la réaffirmation de la condamnation, par la C.G.T., de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie. (Ces deux points figurent dans le document d'orientation, mais il a été souhaité qu'ils soient plus développés).

COMMISSION D'AVANCEMENT 1970.

Les directeurs de laboratoire et les chefs de service ont reçu les directives du C.N.R.S. concernant les demandes de changement de catégorie ainsi que les feuilles de notation 1969.

Les secrétaires des sections du S.N.T.R.S. tiennent à la disposition de tous les adhérents les feuilles de renseignement pour le dossier syndical. Ces feuilles sont envoyées directement aux adhérents isolés.

Nous attirons l'attention de tous nos collègues, désireux d'être défendus par les représentants C.G.T. aux commissions, sur la nécessité de nous adresser ces questionnaires correctement remplis avec, si possible, copie de toutes les pièces annexes.

Seules les personnes ayant rempli la feuille de renseignement recevront la réponse du S.N.T.R.S. concernant le résultat de la demande.

BULLETIN D'ADHÉSION

au Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique C.G.T.

10. rue de Solférino, PARIS-7e

NOM

PRÉNOM

LABORATOIRE

Adresse personnelle

Signature :

Nos revendications

L'action pour l'aboutissement de nos revendications C.N.R.S. est inséparable des luttes menées avec le secteur public de recherche ainsi que des luttes de l'ensemble des travailleurs pour la défense et l'amélioration des conditions de travail et du niveau de vie.

Voici donc le point, à la mi-octobre, sur ces revendications. Des actions énergiques seront encore nécessaires pour faire aboutir complètement les engagements pris par la direction du C.N.R.S. le 24 mai 1968.

Texte sur la sécurité de l'emploi.

Après une première réponse du C.N.R.S. aux observations de la Fonction Publique et des Finances sur le texte déposé en août 1968, les Finances ont fait connaître leur accord d'ensemble, à quelques détails près. La Fonction Publique n'a pas encore répondu. C'est à ce niveau que la remarque, la plus lourde de conséquences, avait été formulée : l'obligation de prévoir un emploi dans le même département (sur les trois à proposer) en cas de réaffectation était contestée. La direction du C.N.R.S., qui a maintenu la position d'origine, s'est engagée, le 3 octobre, à activer la réponse de la Fonction Publique.

Il faut que le texte sur la sécurité de l'emploi paraisse très rapidement sans qu'il soit vidé de ce qui est essentiel pour nous. La parution de ce texte conditionne, par ailleurs, le départ vers les ministères au « 2e train » de mesures statutaires (administratifs, ouvriers, agents techniques, dessinateurs, ingénieurs, etc.).

Mesures statutaires complémentaires.

Ce projet est maintenant élaboré. Le litige sur l'article 57 (mesures pour les agents affiliés au régime de retraites des établissements industriels de l'Etat) a fait l'objet d'une lettre de l'intersyndicale nationale. La procédure d'intégration des catégories d'administratifs en B (article 58) doit faire l'objet d'une étude sur les incidences des mesures prévues récemment pour les catégories C et D de la fonction publique.

Une décision sera prise sur l'ensemble du texte, le 31 octobre,

Nous avons, par ailleurs, demandé la répercussion immédiate, par le C.N.R.S., des mesures relatives aux C et D fonction publique. La direction a donné son accord.

Retraites.

Les 3 et 15 octobre, il a été demandé à la direction du C.N.R.S. de donner une suite concrète à son engagement du 24 mai « d'obtenir une modification de la réglementation en vue d'y introduire (...) des règles analogues à celles de la fonction publique (...) en ce qui concerne le régime des retraites ».

La direction a accepté le principe de prendre une initiative.

Par ailleurs, nous proposons à l'Intersyndicale la rédaction d'une position écrite et précise sur le problème des retraites, à la suite des nombreuses discussions et éventualités envisagées depuis plus d'un an. Cette position serait remise à la direction.

Droit syndical.

Après les discussions sur ce point, le C.N.R.S. a rédigé un projet de circulaire qui est soumis aux organisations syndicales.

Les discussions ont permis de modifier suffisamment les dispositions initiales pour qu'aucune soit inacceptable, bien que souvent très insuffisantes.

Ce qui aurait été inacceptable, c'était la fixation précise d'un crédit d'heures pour l'exercice du mandat syndical à une heure par an et par agent. C'est devenu un crédit d'heures qui ne sera pas « inférieur à un chiffre correspondant à une heure par an et par agent du C.N.R.S. ».

Ce qui aurait aussi été inacceptable, c'était l'interdiction d'assemblées pendant les heures de travail. C'est devenu possible « à titre exceptionnel ».

Par ailleurs, des dispositions positives sur les moyens (locaux, possibilités d'impression, de reproduction...), sur l'affichage, le collectage, etc.. sont mentionnées dans le projet de circulaire.

Une lettre de l'intersyndicale nationale est envoyée avec nos observations.

CAES.

La direction nous a fait savoir, le 15 octobre, qu'elle proposait au conseil d'administration la reconduction du crédit 1969 (330 millions anciens), augmenté de 35 millions.

Notons, à ce propos, que Dupré, élu C.G.T. au C.C.P., est intervenu le 8 octobre sur l'importance du budget de l'action sociale.

Textes sur les structures du C.N.R.S.

Ces textes ont recueilli l'accord de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche. Au niveau des Finances, il ne semble pas qu'il y ait des difficultés à redouter. L'objectif du C.N.R.S., dans ces conditions, est de réaliser les élections au nouveau comité national vers juin 1970.

A. CHANCONIE.

Une mise au point !

La journée nationale du 10 octobre ainsi que la manifestation de Paris ont constitué un progrès considérable par rapport à toutes les actions réalisées jusqu'à présent.

Ce fait incontestable a été reconnu par *toutes* les organisations syndicales lors du comité de coordination du 16 octobre.

Cependant le S.N.C.S., le S.N.P.C.E.N., et... le S.G.E.N. (dans une information à ses responsables de la région parisienne) avancent des allégations mensongères à propos des conditions dans lesquelles la décision sur les modalités définitives de la manifestation a été prise

Nous précisons que :

a) Au cours des réunions préparatoires, le comité de coordination (incomplet lors de la dernière réunion préparatoire du fait de l'absence involontaire de F.O.) n'avait procédé qu'à des *hypothèses exploratoires* et non à des décisions sur le déroulement de la manifestation.

b) Que, dans ces conditions, c'est obligatoirement au moment du rassemblement à la République, et en fonction de la situation réelle (nombre de participants dispositif policier, etc.) que la décision sur la forme de la manifestation a été *en commun* décidée par *toutes* les organisations syndicales.

c) La forme retenue (défilé jusqu'à dispersion devant les forces de police qui s'y opposeraient) est apparue au cours d'une discussion où plusieurs éventualités ont été examinées. Il est vraisemblable qu'elle soit apparue simultanément à plusieurs interlocuteurs. En ce qui concerne le S.N.T.R.S., c'est la proposition que nous avons faite et soutenue à la suite des discussions sur les diverses éventualités (meeting, manifestation autour de la place de la République, en direction de la Concorde ou des Finances).

d) L'éventualité d'un regroupement de la manifestation, après dispersion devant la police, n'a été proposée par aucune organisation au cours de la discussion du 10 octobre et n'a donc pas été envisagée.

e) La discussion avec le commissaire de police a été menée par le secrétaire du comité, Page, à la demande du comité, celui-ci ne donnant aucune directive à Page.

Le comité de coordination du 16 octobre a établi, après un débat approfondi, chacun de ces points, ce qui a conduit le S.N.C.S. à retirer sa demande de remplacement du secrétaire du comité Page.

Par ailleurs, le comité de coordination a rendu hommage au souci de Page, secrétaire du comité, de consulter constamment toutes les organisations afin de ne jamais prendre de décision qui pourrait porter préjudice à l'unité réalisée par ces organisations. Il a également apprécié la somme de travail, extrêmement lourde, accomplie par ce secrétaire et par le S.N.T.R.S. et il l'a confirmé dans ses fonctions.

Ce compte rendu est suffisamment éloquent. Il démontre que le but véritable de ceux qui dénigrent une manifestation réussie est d'attaquer la C.G.T., organisation responsable, qui a le plus contribué à la réussite de cette manifestation.

XII[e] CONGRÈS NATIONAL DU SNTRS-CGT

12, 13, 14 Mars 1970 - Région Parisienne

Le Conseil national du S.N.T.R.S. s'est réuni le 17 octobre 1969, en application des articles 8, 9, 10 et 19 de nos statuts et il a fixé la date, l'ordre du jour du congrès et les modalités de représentation des syndiqués.

L'ordre du jour suivant a été *unanimement* adopté :

L'Action des personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et assimilés pour :

1° Les revendications générales, l'unité syndicale, les libertés, la démocratie et la Paix.

2° Un statut de personnel permanent garantissant la sécurité de l'emploi, le déroulement des carrières, la retraite et l'extension des garanties statutaires et sociales.

3° La défense et le développement de la recherche scientifique publique.

La fixation du lieu précis du congrès a été laissée au Bureau National, en tenant compte d'impératifs financiers d'une part et de la nécessité de permettre une participation importante des délégués dans de bonnes conditions matérielles d'autre part. Le congrès se tiendra toutefois dans la région parisienne, l'hypothèse d'Aussois étant écartée en raison de problèmes financiers et de participation.

La représentation des délégués se fera sur la base d'un délégué pour 15 adhérents ou fraction de 15, sur la base des cartes payées au 31-12-69 avec un correctif de 10 timbres minima par carte.

Les documents soumis à la discussion du congrès, et qui devront faire l'objet d'un vaste débat dans le S.N.T.R.S., seront publiés au plus tard dans le journal de janvier 1970.

Afin de permettre une large participation des délégués de province, le Conseil national a décidé de lancer une souscription parmi les adhérents.

Chacun aura à cœur de contribuer à la vie démocratique du syndicat non seulement en assistant et en donnant son opinion dans toutes les réunions de section, en proposant des amendements aux documents, mais également en permettant à tous les délégués d'être présents grâce à son versement à la SOUSCRIPTION DU CONGRES.

Voici le calendrier établi par le bureau national et adopté par le conseil national :

Novembre : Publication de la date, de l'ordre du jour et des modalités de représentation ; élaboration par le secrétariat des divers documents soumis à la discussion.

Décembre : Etude et adoption par le bureau national des divers documents ; publication du lieu du congrès.

Janvier : publication des documents et du déroulement pratique du congrès. Discussion dans les sections : vote sur les documents, adoption des amendements, propositions au conseil national, élection des délégués.

Février : Suite de la discussion dans les sections, expédition aux sections des documents pratiques et des mandats de délégués.

Début mars : Suite de la discussion ; date limite pour le dépôt des amendements et les candidatures au conseil national fixée au 1[er] jour du congrès à 12 heures.

UN PREMIER BILAN !

(suite de la page 2

TOULOUSE

Assemblée générale dans les divers laboratoires, délégations, pétitions et assemblée-débat.

POITIERS

Conférence de presse, assemblée générale des personnels, manifestation avec banderoles jusqu'à la préfecture, distribution de tracts à la population.

Réception par le préfet de région des responsables syndicaux des organismes qui ont remis les motions et protestations. Engagement du préfet de les transmettre au Premier Ministre.

Comptes Rendus : Nouvelle République, Centre-Ouest, 1 photo, 3 col., 110 lignes ; Centre Presse, 1 photo, 3 col., 80 lignes.

Les prises de position et les déclarations.

E. DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.T.

G. SEGUY, secrétaire général de la C.G.T.

C.A. de la F.E.N.

Syndicat National de l'Enseignement technique et professionnel C.G.T.

Comité de Coordination Nucléaire CISL.

Federenergie de Milan.

Union Syndicale Euratom I.S.P.R.A. (Italie).

Union Syndicale Euratom Petten (Pays-Bas) et Geel (Belgique).

Conférence des représentants du personnel des Communautés Européennes (totalité des organisations syndicales des Institutions européennes).

L'Intersyndicale C.G.T., F.O., C.F.D.T., F.E.N. des bibliothèques.

⁂

Le C.C.P. - Directoire des 7 et 8 octobre.

Le Directoire du C.N.R.S., organisme responsable de la coordination scientifique du centre et chargé de conseiller le gouvernement en matière de recherche scientifique, a pris, devant la gravité de la situation de la recherche consécutive aux réductions de crédits pour la fin de l'exercice 1969 et les sombres perspectives du budget 1970, une initiative tout à fait exceptionnelle.

Réuni avec les élus du Comité Central Provisoire pour examiner la conjoncture scientifique en vue de l'élaboration du VI[e] Plan, il a adopté un vœu pour alerter solennellement le gouvernement sur la gravité de la situation actuelle de la recherche découlant des mesures d'austérité et pour obtenir des assurances sur l'avenir de la recherche fondamentale.

⁂

Les administrateurs du groupe de laboratoires de Vitry-Thiais.

Le Conseil de laboratoire de Physique cosmique.

Le professeur Fournier, Unité de recherche de Toxicologie expérimentale (I.N.S.E.R.M.).

M. Lavorel, directeur du laboratoire de Photosynthèse de Gif.

M. Fessard, directeur de l'Institut de Physiologie nerveuse.

M. Martin, directeur de recherche à l'I.N.R.A.

⁂

Lettre adressée au gouvernement par les directions et sous-directions des laboratoires du C.N.R.S. de Gif-sur-Yvette signée par : M. Bocquet, M. Brun, M. Ephrussi, M. Slonimski, M. Lavorel, M. Jacques, M. Janot, M. Lederer E., Mme Polonsky, M. Nitsch, Mme Lefort-Tran, M. G. Cohen, M. Szulmajster, M. Labeyrie, M. P. Auger.

⁂

M. L. Philbert, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

M. G. Carpentier, député de la Loire-Atlantique, maire adjoint de Saint-Nazaire, conseiller général.

M. C. Privat, député des Bouches-du-Rhône, maire d'Arles, conseiller général.

M. D. Rousset, député de l'Isère.

M. Ballanger, député, président du groupe communiste, conseiller général.

M. Hubert CURIEN : Directeur général du C.N.R.S.

« *M. Hubert Curien, professeur à la faculté des Sciences de Paris, directeur scientifique du C.N.R.S., est nommé directeur général du C.N.R.S., en remplacement de M. Pierre Jacquinot, déchargé de ses fonctions sur sa demande.* » (*Extrait du J.O. n° 245 du 18 octobre 1969 et du B.O.E.N. n° 40 du 23 octobre 1969*).

Imprimerie Ed. Dauer, 36, rue du Chemin-Vert, Paris-XI[e]. Le Directeur de la Publication : A. CHANCONIE.